

# PROCÈS- VERBAL

Le Conseil Municipal de Cornillé-les-Caves s'est réuni à la salle des fêtes le **MARDI 9 juin 2020** à 18 h 30.

**Membres présents** : Raymond GARCIA, Lydie BOUET et Mauricette ABRIVARD, Adjoint, Houarnev VASLIN, Yann-Erwann PORTEBOEUF, Claire BOUQUET, Ludovic LACORE, Nadine CHALLIER, Sandrine PARTHENAY et Pierre-Antoine RAIMBAULT, conseillers municipaux.

**Absent excusé** : Paul RABOUAN, Maire, qui a donné procuration à Raymond GARCIA.

## I. **Fixation des Indemnités du MAIRE, des Adjointes et des Conseillers Municipaux.**

Pour rappel, selon les dispositions prévues par le code Général des Collectivités Territoriales, les indemnités des élus sont calculées sur la base de l'indice brut 1027, selon un taux variant selon la strate de population de la commune. Le conseil municipal doit se prononcer sur un taux applicable à la valeur maximale de cet indice (3 889.40 €), le taux maximal pour une commune de moins de 500 habitants étant de 25.5% pour l'indemnité du Maire, 9.9 % pour les indemnités des adjoints et 6% pour celles des conseillers municipaux. Sur proposition de M. le Maire, il est demandé aux élus de se prononcer pour une indemnité de 800.05 € brut mensuel pour le Maire, soit un taux de 20.57%, de 300.26 € brut mensuel pour chaque adjoint et de 50.17 € brut mensuel soit 1.29 % de l'indice 1027.

Il voix « pour » **ADOPTÉ.**

## 2. **Délégations au Maire suivant l'article L.2122-22 du CGCT**

Dans le souci d'assurer à l'administration communale plus de rapidité d'exécution, le Maire peut recevoir délégation du Conseil Municipal pour des problèmes de gestion courante dont le règlement alourdit souvent inutilement les ordres du jour de l'assemblée.

L'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule en effet que le Maire peut être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat. Les délégations suivantes sont accordées au Maire :

1. **D'arrêter et modifier** l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
2. **De fixer**, dans tous les cas, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;
3. **De procéder** à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements dans la limite du budget et aux budgets annexes et de passer à cet effet les actes nécessaires ;

4. **De prendre** toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon la procédure adaptée, d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
5. **De décider** de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
6. **De passer** les contrats d'assurance et d'en accepter les indemnités de sinistres y afférentes, de maintenance et de prestations de services nécessaires au fonctionnement de la commune et des services municipaux ;
7. **De créer, modifier ou supprimer** les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
8. **De prononcer** la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière ;
9. **D'accepter** les dons et legs qui ne sont ni grevés ni de conditions ni de charges ;
10. **De décider** l'aliénation de gré à gré de bien mobiliers jusqu'à 4600 € ;
11. **De fixer** les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
12. **De fixer** dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
13. **De décider** de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
14. **De fixer** les reprises d'alignement en fonction d'un document d'urbanisme ;
15. **D'exercer**, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code, dans tous les cas ;
16. **D'intenter** au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle ; dans tous les cas, devant toutes juridictions et à toutes les étapes de la procédure ;
17. **De régler** les conséquences dommageables des accidents dans lesquelles sont impliqués des véhicules municipaux dans tous les cas ;

18. **De donner** en application de l'article L.324-I du Code de l'Urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
19. **De réaliser** des lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 75 000 €.
20. **D'autoriser**, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;
21. **D'exercer**, au nom de la commune, le droit prévu au I de l'article 10 de la loi n° 75-1351 du 31 décembre 1975 relative à la protection des occupants de locaux à usage d'habitation ;

Pour information, M. Garcia précise que les deux dernières délégations sont ajoutées à celles délivrées au mandat précédent.

10 voix « pour » - 1 abstention - **ADOPTÉ**

**3. SIVU de Seiches-sur-le-Loir - Élection des délégués.**

BOUET Lydie ..... titulaire

10 voix « pour » - 1 abstention - **ADOPTÉ**

VASLIN Houarnev ..... suppléant

10 voix « pour » - 1 abstention - **ADOPTÉ**

**4. SIEML (Syndicat d'Énergies) - Élection des délégués.**

GARCIA Raymond ..... titulaire

10 voix « pour » - 1 abstention - **ADOPTÉ**

BOUQUET Claire ..... suppléant

10 voix « pour » - 1 abstention - **ADOPTÉ**

**5. Correspondants « Défense » et « Sécurité Civile ». – Désignation**

PARTHENAY Sandrine ..... DÉFENSE

10 voix « pour » - 1 abstention - **ADOPTÉ**

LACORE Ludovic ..... SÉCURITÉ CIVILE

10 voix « pour » - 1 abstention - **ADOPTÉ**

**6. CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) – Fixation du nombre des membres du conseil d'administration et Élection des représentants du Conseil Municipal.**

a) Fixation du nombre de membres du conseil municipal : il est proposé 4 membres élus par le conseil municipal et 4 membres nommés par le Maire.

10 voix « pour » - **ADOPTÉ**

b) Élection des membres du conseil municipal :

ABRIVARD Mauricette..... 3<sup>ème</sup> Adjointe

10 voix « pour » - 1 abstention - **ADOPTÉ**

VASLIN Houarnev ..... Conseiller Municipal

10 voix « pour » - 1 abstention - **ADOPTÉ**

PARTHENAY Sandrine ..... Conseillère Municipale  
 10 voix « pour » - 1 abstention - **ADOPTÉ**  
 CHALLIER Nadine..... Conseiller Municipal  
 10 voix « pour » - 1 abstention - **ADOPTÉ**

## 7. Composition des Commissions Communales.

<b>URBANISME – ENVIRONNEMENT – PATRIMOINE BÂTI – TRAVAUX - VOIRIE – ESPACES VERTS</b>
<i>Président</i> : <b>Paul RABOUAN</b> - Maire
<i>Membres</i> :
GARCIA Raymond, Adjoint
- Sous-commission Urbanisme/Environnement
Yann PORTEBOEUF
Claire BOUQUET

Pierre-Antoine RAIMBAULT

Ludovic LACORE
- Sous-commission Patrimoine bâti/Travaux
Yann PORTEBOEUF
Claire BOUQUET
Pierre-Antoine RAIMBAULT
- Sous-commission Voirie/espaces verts
Yann PORTEBOEUF
Claire BOUQUET
Pierre-Antoine RAIMBAULT

### FINANCES

Président : Paul RABOUAN - Maire

Membres :

GARCIA Raymond, Adjoint

BOUET Lydie, Adjointe

ABRIVARD Mauricette, Adjointe

Houarnev VASLIN

Yann PORTEBOEUF

Claire BOUQUET

Ludovic LACORE

Nadine CHALLIER

Sandrine PARTHENAY

Pierre-Antoine RAIMBAULT

<b>AFFAIRES SCOLAIRES – ENFANCE JEUNESSE - PETITE ENFANCE - CULTURE - ASSOCIATIONS</b>
<i>Président</i> : <b>Paul RABOUAN</b> - Maire
<i>Membres</i> :
BOUET Lydie, Adjointe
- Sous-commission Affaires scolaires
Houarnev VASLIN

- Sous-commission Petite enfance/enfance jeunesse
Houarnev VASLIN
- Sous-commission Culture/Associations (Relations)

Houarnev VASLIN

Sandrine PARTHENAY

### AFFAIRES SOCIALES – SOLIDARITÉ – INTER GENERATION - COMMUNICATION - TOURISME

Président : Paul RABOUAN - Maire

Membres :

ABRIVARD Mauricette, Adjointe

- Sous-commission Social/Solidarité

Nadine CHALLIER - Houarnev VASLIN

- Sous-commission Inter-génération

Houarnev VASLIN

- Sous-commission Communication/Tourisme

Sandrine PARTHENAY

<b>HARMONISATION CULTURES DE MAÏS</b>
<i>Président</i> : <b>Paul RABOUAN</b> - Maire
<i>Membres</i> :
Ludovic LACORE

Pas de vote pour la commission finance puisque tous les élus en font partie.

11 voix « Pour » **ADOPTÉ**

**8. Association Villages de charme – Désignation de 3 délégués** – A la demande du Président de l'association, outre le Maire, 3 délégués sont à désigner.

- ABRIVARD Mauricette, 3<sup>ème</sup> Adjointe

10 voix « pour » - 1 abstention - **ADOPTÉ**

- Sandrine PARTHENAY – conseillère municipale chargée de la communication et représentante de l'association des Compagnons des Caves.

10 voix « pour » - 1 abstention - **ADOPTÉ**

- Françoise LEBOUCHER – présidente du Comité des Fêtes

11 voix « pour » - **ADOPTÉ**

**9. Divers**

M. Garcia fait un compte-rendu du Conseil Communautaire de la CCALS qui s'est tenu la veille à Tiercé et portait sur l'élection du Président et des 9 Vice-Présidents.

M. Lacore remarque que pour ces postes, il y a prédominance de représentants issus de l'ancienne Communauté de Commune du Loir et peu du secteur de Durtal. M. Girard, Président, va réfléchir au moyen de remédier à ce résultat.

La séance est levée à 19 h 10.